



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2011

La séance est ouverte à 20h.35, par M. Samuel VILLARS, président du Conseil municipal.

Présents : Madame Monique MEYER, Maire.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.
Monsieur René JEMMELY, adjoint.

Mesdames Gloria ROSENBERG, Claire-Lise HALDEMANN et Mme Catherine LUGINBÜHL,
Messieurs Luca BONAITI, Didier FLECK, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe
ISELI, Olivier JUNGO, Yves MERMIER, Jan SLETTENHAAR et Samuel VILLARS,
conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : Monsieur Laurent GARRIGUES, conseiller municipal.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2011 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal, avec examen de la résolution d'Agri-Genève et choix de la commission qui se chargera de l'étudier ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Propositions de motions et résolutions ;
- 5) Rapports des commissions ;
- 6) Fixation des dates des réunions de commissions ;
- 7) Questions et divers.

Décisions prises durant cette séance du Conseil municipal

- C'est avec 8 voix contre et 4 abstentions que les conseillers décident de ne pas entrer en matière sur la résolution d'Agri-Genève.
- C'est à l'unanimité que les conseillers décident de mandater la commission finances pour l'étude de la suppression de la taxe professionnelle.
- C'est à l'unanimité que les conseillers demandent à l'Exécutif de contacter les propriétaires des terrains en vue de la création d'un chemin piétonnier rte de Grenand/CCA.
- Le bureau du Conseil doit se renseigner auprès du service des votations pour savoir s'il est possible de restructurer le bureau de vote.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2011

M. FLECK point 7.2 : il ne s'agit pas de la fusion entre les cantons, mais de celle entre les communes, dans les cantons.

Les conseillers n'ayant de plus de remarques, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à ses auteurs.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Assemblée constituante

Elle part à la rencontre des habitants du canton. M. VILLARS transmettra les dates par e-mails, dès qu'elles seront connues.

Une consultation est lancée sur l'avant-projet sous la forme d'un QCM, auquel le Conseil municipal doit répondre. Pour des raisons pratiques et de gain de temps, il a été décidé que le bureau du Conseil municipal se chargera de répondre à ces questions, puisque tous les groupes y sont représentés. Délai : 8 mars 2011.

2.2 Résolution d'Agri-Genève

Figure sous ce point, car elle n'est pas émise par un membre du Conseil municipal.

La question est de savoir si les conseillers souhaitent que ce texte fasse l'objet d'un mandat d'étude en commission ?

M. FLECK dit que la volonté d'Agri-Genève était de nous fournir une résolution toute mâchée. Personnellement, si le fond de la résolution lui convient, la forme le gêne un peu.

M. GOY souligne que les principes évoqués dans ce texte paraissent évidents et assez clairs. Pour lui, il n'est pas nécessaire de travailler dessus, surtout que nous avons déjà cette ligne de conduite. Si tous les conseillers sont d'accord, on y va. A nous de fournir les produits du terroir et autres durant nos manifestations. De plus, nous avons même de la matière pour rédiger un article dans le prochain bulletin communal.

M. VILLARS précise que ça ne concerne pas uniquement les manifestations, mais nous engage dans plus d'actions. Si le Conseil l'accepte tel quel, cela prend en considération les autres points.

M. GOY relève que les autres points restent des propositions. Il s'agit surtout d'un principe de fonctionnement qu'on adopte ou non. Le texte est bien car il nous permet de rebondir sur quelque chose. Il est persuadé que sans passer par une résolution et encore moins par un travail en commission, nous pouvons décider de suivre l'esprit de cette résolution.

M. FLECK : Aller dans le sens de ce projet est une chose, l'accepter tel quel en est une autre.

M. GOY est favorable à ce que la résolution met en avant, pas au texte de celle-ci.

M. VILLARS explique que l'idée du bureau du Conseil municipal, était de renvoyer ce texte en commission pour en retirer les bonnes propositions à émettre aux conseillers, bien que notre commune applique déjà un certain nombre de ces points, question de bon sens.

M. FLECK rappelle qu'il faut quand même que nous transmettions une décision à Agri-Genève, et que si elle est négative, nous leur expliquions pourquoi.

M. GOY : Nous pouvons les remercier, dire que nous allons prendre des mesures qui vont dans le sens de leur projet de résolution, sans pour autant entrer en matière.

M. JUNGO pense que nous pourrions, en interne, travailler sur la faisabilité de certaines mesures pour les mettre à la sauce Avusy.

M. VILLARS : Une demande formelle de mandat de travail peut être donnée au Conseil. Il faut se mettre d'accord.

M. FLECK dit que le mandat était de dire « non » à la résolution, tout en ayant l'assurance qu'on la prenne à notre compte afin de la traiter à notre manière.

A ce stade de la discussion, M. VILLARS demande si le Conseil municipal veut entrer en matière sur la proposition d'Agri-Genève ?

8 contre / 4 abstentions

- 2.3 M. VILLARS remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la bonne organisation de cette rencontre.
- 2.4 Ses remerciements vont également pour l'organisation de la rencontre avec M. HENCHOZ, Maire de la commune de Corsier.
- 2.5 Enfin, il remercie également tous les auteurs des articles qui ont permis de faire vivre la dernière édition du bulletin communal.

3. Communications de l'Exécutif

- 3.1 Sortie des aînés : Le jeudi 12 mai 2011 (concerne les membres de la commission sociale)
- 3.2 Fête de la musique : Les 17 et 18 juin 2011
- 3.3 Containers terrier

Les accusés réception des demandes d'APA ont tous été reçus en Mairie. Une des demandes concerne du terrain agricole et son traitement sera un peu plus long.

Le dossier suit son cours.

4. Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

5 Rapports des commissions

M. VILLARS tient à rappeler que les présidents de commission ne doivent pas avoir peur de dire que les travaux se poursuivent.

5.1 Commission finances

- Remise à jour du tableau des perspectives et priorités au printemps 2011, horizon 2015. Une copie est distribuée à tous les conseillers. Il s'agit d'idées dans les grandes lignes, les délais sont à travailler.
- Lors de cette commission, il a également été question de la possible suppression de la taxe professionnelle. Avant toute chose, la commission souhaite que le Conseil municipal donne formellement ce mandat à la commission des finances : UNANIMITE des membres présents.

5.2 Commission aménagement

- Travaux de Sézegnin : Se poursuivent.

- Chemins piétonniers : Il s'agit, dans un premier temps, de relier la route de Grenand au CCA. Les membres de la commission demandent à l'Exécutif de prendre contact avec les propriétaires concernés. UNANIMITE des membres présents.

5.3 Commission agriculture

- Présentation de la plaquette : Il reste encore quelques modifications à effectuées, mais elle sera disponible pour la réunion avec les entreprises du 23 mars prochain. Tous les conseillers sont les bienvenus à cette séance.

M. FLECK demande si nous avons eu les résultats du sondage sur les déchets produits par les entreprises. Si oui, la commission aimerait obtenir une synthèse en vue d'une présentation le 23 mars.

5.4 Commission sociale

La commission a été reportée au 1^{er} mars.

- Elle est toujours en attente du budget pour la journée ski.
- La rencontre avec les jeunes a été fixée au 10 mai. Elle concernera les 12-16/18 ans (à définir). Thème : prévention Internet, avec un intervenant, puis des questions/réponses et la soirée se terminera avec un groupe de musique.
- Sondage aînés : Suit son cours

Pour répondre à la question du budget ski, M. JEMMELY a eu un contact avec Nihed qui demande Fr. 2'000,-- pour 18 jeunes. La commune ne versera pas au-delà de Fr. 500,--, c'est déjà bien assez.

5.5 Commission environnement

La commission poursuit son travail et attend que la situation évolue pour la plantation du verger communal.

M. JEMMELY : Les papiers ne sont pas encore signés. Il a rendez-vous avec M. VARIDEL mi-mars et le rendez-vous est pris avec Mme GENTILE pour « la partie école ».

M. GOY : Et la population ?

M. JEMMELY : ça suivra.

5.6 Commission civisme

Elle poursuit son travail sur le recensement des incivilités commises sur le territoire communal.

L'idée a été émise d'organiser une séance d'information à la population sur les cambriolages.

Début mars, une audition est prévue avec les instances concernées par les cambriolages pour mettre sur pied une table ronde pour la parution d'articles dans le bulletin communal et pour l'organisation de la séance d'information.

6. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mardi 01.03.11 à 18h.30 commission sociale Foyer
- Mercredi 02.02.11 à 20h.30 commission sociale Mairie
- Jeudi 03.03.11 à 18h.00 commission civisme c/ M. Mermier
- Mardi 08.03.11 à 20h.00 commission aménagement Mairie

- Mardi 29.03.11 à 18h.30 commission économie Mairie
- Jeudi 31.03.11 à 18h.00 commission finances Mairie

7. Questions et divers

- 7.1 M. MERMIER a une question concernant les bureaux de vote, car bien que cette matinée a été agréable, le nombre de personnes mobilisées pour le bon fonctionnement de celui-ci est inversement proportionnel au travail donné par les 35 comuniers qui sont venus déposer leur bulletin.

Est-il possible de restructurer ce bureau ?

M. FLECK : Nous héritons d'une procédure cantonale qui n'est pas adaptée à notre commune. Le président peut, par contre, couper le travail en deux, en libérant une partie des personnes convoquées la première moitié de la matinée, et faire un tournus en deuxième partie de la matinée.

M. VILLARS propose que la possibilité de restructurer le bureau de vote soit posée par le bureau du Conseil municipal au service des votations.

- 7.2 Mme HALDEMANN a été interpellée par des habitants pour savoir si les autorités pouvaient intervenir pour le « dépôt de matériel » à la hauteur du 60, route de Sézegnin ?

Mme MEYER : Il s'agit du domaine privé et la commune ne peut pas intervenir. Nous pourrions simplement émettre une petite remarque à qui de droit.

- 7.3 M. GAILLARD : Chantier de Sézegnin : Il faudrait demander qu'un petit coup de balai soit donné régulièrement et que le curage des grilles d'écoulement soit entrepris.

- 7.4 M. GOY aimerait revenir sur la résolution d'Agri-Genève, car il pense que l'Exécutif peut déjà prendre toutes les mesures nécessaires pour suivre ce qui est proposé sans charger une commission avec un mandat supplémentaire.

Mme le Maire rappelle que la commune entreprend le maximum pour mettre en avant les produits du terroir.

- 7.5 M. JUNGO demande s'il y a une explication rationnelle au fait qu'un panneau indicateur a été installé à plus de 2m.50 de haut à l'entrée de Sézegnin ?

Mme MEYER signale qu'à certains endroits de la commune, c'est panneaux sont bien plus hauts !!!

M. GARDI : Les travaux sont commandés par la DGM, mais la remarque va leur être transmise, car à certains endroits de la commune, c'est pire !!!

- 7.6 M. JUNGO : Les panneaux du troc vont-ils être mis en place rapidement ?

Mme le Maire s'excuse pour ce retard, elle n'a pas encore transmis le nécessaire au secrétariat, ce qui sera fait.

- 7.7 M. FLECK a eu l'occasion de lire dans « les Nouvelles » du mois de février, journal qui traite de ce qui se passe dans nos régions « limitrophes », un article sur la zone industrielle d'Eaumorte où il est essentiellement question d'Avully. Quant est-il pour Avusy, sommes-nous inclus dans le processus plus concret, dont ils font mention ? Y sommes-nous associés en tant que Conseil municipal d'Avusy ?

M. FLECK a également entendu parler d'une plaquette... ???

Enfin, il semblerait que le reste de La Champagne aurait pris ses distances à l'égard de la possible création de la zone industrielle d'Eaumorte.

Il n'attend pas de réponse ce soir, car il y a beaucoup de questions, mais volontiers pour le prochain Conseil municipal.

Mme MEYER n'a pas pris connaissance de cet article, mais elle va déjà répondre à certaines interrogations.

Une présentation de ce projet a été faite en automne 2010, avec toutes les communes de la Champagne, présentation dont Mme MEYER a largement parlé durant diverses séances du Conseil municipal. Les communes de la Champagne n'ont pas toutes mis la somme de Fr. 25'000,-- d'étude à leur budget 2011. Chancy n'en a pas les moyens et les autres communes

n'ont pas voulu entrer en matière, car certaines n'ont pas porté le projet comme Avully et Avusy l'auraient souhaité.

Madame le Maire pense que cela doit être dû à un problème de communication et nous aurions pu mieux défendre notre volonté d'aller de l'avant.

Avully a été un peu plus vite que nous, puisqu'elle a déjà présenté la plaquette à son Conseil municipal, alors qu'il avait été décidé dans un premier temps, que les Exécutifs respectifs se prononcent sur l'opportunité ou non de porter ce projet plus en avant, et si oui, de le présenter aux conseillers communaux.

Avully a donc un peu précipité les choses, d'où l'article. Si nous avons agi comme il avait été prévu, toutes les communes concernées auraient pu signer l'article.

Une séance est prévue la semaine prochaine, car aujourd'hui, tout est au point mort.

Mme MEYER reviendra à la prochaine séance du Conseil municipal avec plus de précisions et les conseillers seront informés régulièrement.

Aujourd'hui, que fait-on ?

Pour un projet aussi important que celui-ci, il est indispensable que les Exécutifs le portent et le soutiennent avant de le présenter à leur Conseil municipal respectif, sinon c'est inutile et c'est une cause perdue d'avance. Ensuite il est tout à fait envisageable d'organiser une séance intercommunale des sept communes de la Champagne.

En ce qui concerne la plaquette, elle a été transmise aux Exécutifs. Il s'agit du résultat de la pré-étude de dégrossissage de la marche à suivre.

M. JEMMELY a eu le mérite de l'étudier et ne s'y retrouve pas, car beaucoup trop flou. Ce qui est normal car, il s'agit vraiment d'une pré-étude, il n'y a aucun gabarit, taille, coût, à quoi elle va servir. Simplement une marche à suivre des différentes étapes nécessaires pour savoir si nous pouvons vraiment réaliser quelque chose. Est-ce que l'Etat va être d'accord d'entrer en matière, ainsi que tous les milieux concernés, etc.

Cette étude propose un échelonnement des travaux sur 4 ans, avant de commencer à réaliser des plans. C'est un délai raisonnable pour passer toutes les phases de pré-étude, d'acquisitions de terrains, de déclassements et surtout de système de péréquation communale, car nous sommes à la frontière de plusieurs communes. Le coût de cette étude est de Fr. 400'000,-- pour les 4 ans, pour les sept communes, sachant que nous pouvons arrêter quand nous voulons.

A la fin de la première année d'étude, nous pourrons dire si oui ou non il vaut la peine de continuer. Coût de l'étude de cette première année Fr. 165'000,--.

Mme MEYER tient la plaquette à disposition des conseillers qui souhaiteraient en prendre connaissance.

M. FLECK remercie Mme MEYER pour ces réponses complètes.

La séance est close à 21h.30.

Et nous avons tous rendez-vous au foyer pour une petite raclette accompagnée du verre de l'amitié.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :